

**Décision DEC110185DR07  
portant confirmation de nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de  
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lumière Lyon 2 le 01/01/2003, portant création de l'unité mixte de recherche n°5133 dont l'intitulé est ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant Mme VILA Emmanuelle directrice de l'unité de recherche n°5133 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20.01.2011

Considérant que M BARBOT François a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 du 04 Novembre 1998 au 12 Février 1999.

Article 1

M BARBOT François, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5133, à compter du 01/01/2011.

M BARBOT François exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M BARBOT François est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 31/01/2011

Le directeur de l'unité

Signature :

Pour la Déléguée Régionale empêchée

A. LHERITIER-CHADRAN

Adjointe à la Déléguée Régionale

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône-Auvergne

Visa du Délégué Régional du CNRS

Signature :



Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :

Le Président,

A. TIRAN



Délégation  
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69